



# DÉLIBÉRATION

## du 4 novembre 2025

Présents : 21 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Sandrine SUTEAU Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE), Mme Sandrine SUTEAU Mme Turkan RENZO,</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maria COURTAY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 29 octobre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>5 NOV 2025</u> Publiée, le <u>6 NOV 2025</u> Notifiée, le	
Délibération n°25.6.08	<b>FINANCES</b> <i>Admission en non-valeur 2025</i>

**Madame La Cheffe de service comptable de Nort-Sur-Erdre a fait connaître qu'elle n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la Commune, pour un TOTAL de 393.71€ se décomposant comme suit :**

- 1- Il est demandé à la Commune d'admettre les créances en non valeurs pour les titres suivants en raison d'actes infructueux :

**Après avoir entendu cet exposé,**

Année	N° Titre	Objet du titre	TOTAL
2019	T-594	facture maison de l'enfance période 06/2019	39,75 €
2019	T-651	facture maison de l'enfance période 07/2019	17,73 €
2020	T-37	facture maison de l'enfance période 12/2019	16,50 €
2019	T-1056	facture maison de l'enfance période 11/2019	73,65 €
2020	T-208	facture maison de l'enfance période 02/2020	39,28 €
2020	T-309	facture maison de l'enfance période 03/2020	39,28 €
2020	T-56	facture maison de l'enfance période 12/2019	4,42 €
2020	T-57	facture maison de l'enfance période 12/2019	9,19 €
2020	T-314	facture maison de l'enfance période 03/2020	22,10 €
2020	T-457	facture maison de l'enfance période 06/2020	8,48 €
2016	T-609	droit de place au 08/08/2016	55,00 €
2016	T-798	droit de place 08/11/2016	55,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>380,38 €</b>

**Le montant total des créances en non-valeur : 380.38€.**

**2- Il est ensuite demandé à la commune d'admettre les créances éteintes pour les titres suivants en raison de l'épuisement des poursuites, pour contribuables non solvables à la suite de procédures :**

Année	N° Titre	Objet du titre	TOTAL
2021	T-319	facture maison de l'enfance période mai 2021	13,33 €
<b>TOTAL</b>			<b>13.33 €</b>

**Le montant total des créances éteintes : 13.33€**

**Il s'agit pour ce type de créance, d'une perte définitive pour la Collectivité à la différence des créances en non-valeur qui peuvent sous certaines conditions et dans un délai maximal de 4 ans être recouvrées.**

Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal au chapitre 65 : autres charges de gestion courante, article 6541 : créances admises en non-valeurs.

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1617-24 ;  
Considérant le courrier du Comptable du Trésor du 08 juillet 2025 ;  
Considérant la présentation en commission des Finances du 22 octobre 2025 ;*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité (24 votants) :**

- ▶ **ADMET** les créances en non-valeurs d'un montant de 380.38€ ;
- ▶ **ADMET** en créances éteintes un montant de 13.33€ ;
- ▶ **PRÉCISE** que les crédits budgétaires correspondants sont prévus aux comptes 6541 et 6542 du budget principal 2025.

**Maria COURTAY**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,  
Nadine YOU**

